

## Le mot du Président

Un gros chantier s'est ouvert dans notre association depuis le début de l'année 2018, sa restructuration.

En effet, 9 ans après sa création le GPPEP fonctionne comme à ses débuts quand nous n'étions qu'une petite dizaine avec beaucoup de bonne volonté mais peu d'organisation. Notre conseil d'administration a décidé de changer tout cela lors de notre séminaire fin 2017 à Montluçon. Ce profond changement a enfin commencé avec le lot habituel de gags, d'erreurs ou de dysfonctionnements. Il est vrai que nous ne pouvons stopper toute l'aide que nous apportons aux victimes ou ne plus répondre aux sollicitations diverses et variées.

Nous intégrons actuellement un secrétariat à mi-temps qui nous permettra d'être plus réactif, nous avons modifié les attributions de certains de nos bénévoles et nous réorganisons l'aide de nos conseils sur toute la France.

Nous travaillons sur un nouveau site internet plus « convivial » et plus vivant et sur l'informatisation de certaines tâches pour être plus performants dans l'accompagnement de nos adhérents mais également pour accélérer les réponses aux demandes. Cet énorme chantier devrait nous accaparer au moins jusqu'à la fin de l'année.

Ces profonds changements vont sans doute engendrer quelques perturbations dans notre fonctionnement, que nous vous demandons de bien vouloir excuser.

Parallèlement les sollicitations se font de plus en plus nombreuses. Vous savez que le GPPEP, modeste association par les effectifs et les moyens, est partie prenante dans de nombreuses instances (voir ci-dessous le mot de notre secrétaire).

Nous entretenons des rapports réguliers avec le médiateur national de l'énergie et nous sommes auditionnés depuis 2 ans à l'Assemblée Nationale sur divers sujets tels que l'autoconsommation collective en 2017 et les outils à mettre en place pour concilier production centralisée et production décentralisée en 2018.

Ajoutez à tout cela les sollicitations des médias de plus en plus nombreuses (rien que sur France 2 depuis début 2018, quatre reportages dont un dans le journal de 13h) et vous comprendrez aisément que nous sommes à la limite de la rupture.

Sans votre aide nous ne pouvons pas nous battre pour faire reconnaître les droits de ceux qui sont victimes d'escrocs ou de travailler pour une transition énergétique plus juste. Je compte sur vous!

**Joël Mercy**

## Le mot du Secrétaire

Voici le lien permettant la lecture du compte-rendu de notre Assemblée Générale :

[http://doc.gppez.org/AG/2018061-GPPEP-AG\\_2018-Compte\\_rendu.pdf](http://doc.gppez.org/AG/2018061-GPPEP-AG_2018-Compte_rendu.pdf)

Nous continuons notre présence en tant que membre du CCP chez ENEDIS et de l'IPCV chez EDFOA (pour bien surveiller le paiement de vos factures) dans le but d'aider encore plus efficacement nos membres et de redonner à la filière du PV résidentiel toutes ses lettres de noblesse ;

Nous venons d'intégrer les conseils d'administration de QUALIT'ENR et de QUALIFELEC et nous venons de recevoir une invitation pour rejoindre l'association QUALIBAT.

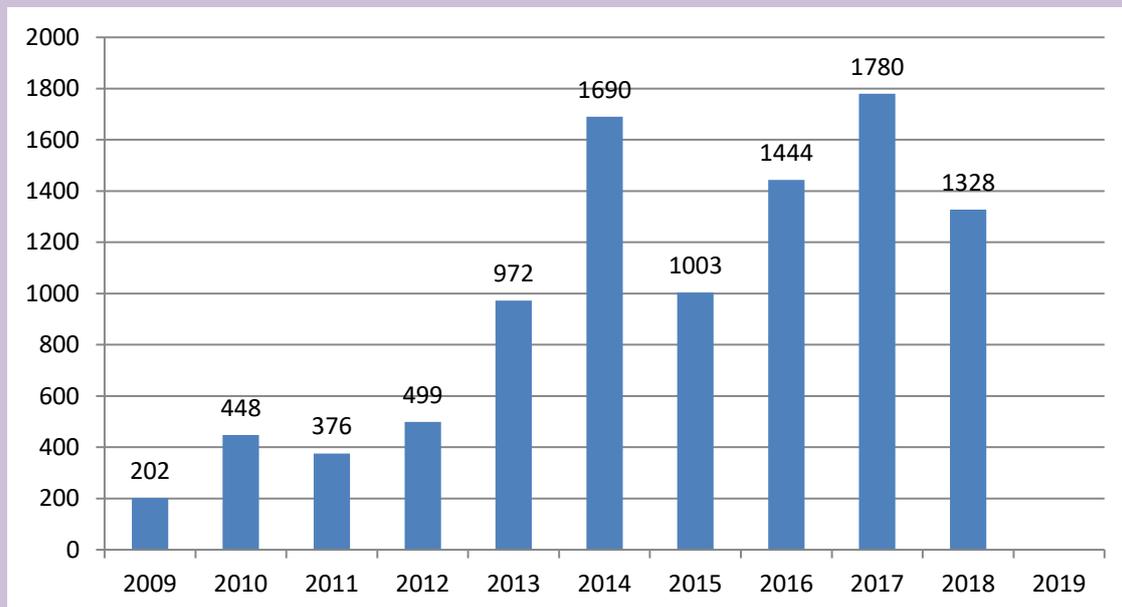
Pour travailler plus en amont sur la sécurité des biens et des personnes nous avons également rejoint sur invitation, l'association AQPV (Alliance Qualité Photovoltaïque), lancée il y a quelques années, avec l'aide de l'ancienne ministre Nathalie Kosciusko-Morizet, afin de mettre au point un label de référence dans la certification Française.

**Jean-Marc Isnard**

## Le Mot du Trésorier

### Les adhérents :

Au 08/11/2018 le GPPEP compte 9742 adhérents.



**Renouvellement d'adhésion et dons :** Les renouvellements pour l'année 2018 peuvent se faire depuis le 01/10/2018 pour les collèges 2 à 6. Pour les collèges 1, conformément à nos statuts, ils se font sous forme de dons. Un reçu fiscal sera alors disponible dans votre espace adhérent, à joindre à votre déclaration des revenus de l'année 2017, si ce don est fait avant le 31/12/2017. Pour renouveler votre adhésion et/ou faire un don, il vous suffit de vous connecter dans votre espace adhérent GPPEP : <http://www.gppep.org/adherent/connexion.php>, avec votre numéro d'adhérent et votre code personnel.

Les paiements par chèque sont à envoyer à cette adresse :

Association GPPEP  
Chez Roger Zenss  
11, rue de l'Altenbach  
68730 Michelbach-le-bas

Notre association est reconnue d'intérêt général, et les dons en sa faveur ouvrent donc droit à une réduction d'impôt, à hauteur de 66% de leur montant.

Par exemple, si vous faites un don de 30 €, après réduction d'impôt, il ne vous coûte que 10 €.

Les règles de déduction se trouvent ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>

Le GPPEP a besoin de chacun de vous. Le photovoltaïque a besoin de nous tous, plus que jamais !

**Roger Zenss**

### **Cellule Finances & Subventions.**

Depuis l'assemblée Générale de juin 2018, nous avons travaillé à la création d'un secrétariat permanent.

Le premier pas a consisté en une étude de faisabilité. Dans un second temps il a fallu réaliser une étude d'organisation pour insérer le secrétariat dans les processus administratifs du GPPEP.

Une fois la décision du CA acquise, nous avons mis en place le secrétariat qui a démarré le 15 octobre.

Il reste maintenant à finaliser une demande de subvention et à préparer les dossiers administratifs. Le tout aura été bouclé en quatre mois et demi.

**Gérard Avertin**

## **Cellule ressources humaines**

Lors de notre AG de juin nous vous avons lancé un appel au bénévolat ; celui-ci s'est concrétisé par l'arrivée de Stéphane Martiny immédiatement après cet AG. Stéphane est la cheville ouvrière de la refonte de notre site internet, et plus généralement de la mise en place d'une véritable politique de communication.

Betty Turret nous rejoindra dès début novembre en intégrant la cellule aide.

La cellule aide ayant déjà intégré peu avant notre AG Jacky Morales, lequel prend une part active dans le fonctionnement du GPPEP.

Deux ou trois volontaires ont dû différer leur entrée pour raisons personnelles, ce n'est que partie remise.

Et très novateur pour notre association, la création d'un secrétariat nous oblige à repenser notre fonctionnement, c'est un bien !

Certains ont peut-être remarqué l'absence de Régis qui fut l'élément moteur de la cellule litige, qu'ils se rassurent Régis est en pleine forme et toujours membre du GPPEP mais ne fait plus partie de la cellule aide.

Comme le dit Joël dans son mot, un vaste chantier est ouvert au sein du GPPEP pour un fonctionnement plus efficace, nous mentionnerons:

- Refonte du site internet
- Rédaction d'une charte du bénévole, liant le bénévole et le GPPEP
- Effort d'organisation pour faciliter l'arrivée des nouveaux bénévoles que nous espérons nombreux
- Mise en place d'une véritable formation du bénévole

Nous espérons pouvoir vous rendre compte régulièrement de l'avancée de ces chantiers, pour cela nous avons besoin de vous !

**Jean Paul Carpentier**

## **Le mot de la cellule Accompagnement juridique**

Décidée lors du séminaire en novembre 2017 et maintes fois reportée, la réorganisation complète du GPPEP est en route.

Partie intégrante de notre association, la "nouvelle" cellule aide est la fusion des anciennes cellules litige et accompagnement juridique. Le fonctionnement interne et vers les conseils, proposé par le GPPEP est modifié pour être plus réactif, mais également plus efficace dans nos actions.

Comme décidé par notre CA, les avocats que nous proposons à nos adhérents seront mieux répartis géographiquement (calés sur les zones actuelles du GPPEP) avec une utilisation plus marquée des moyens informatiques pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement de nos membres.

Avec la mise en place du nouveau secrétariat et l'incorporation de nouveaux bénévoles inexpérimentés dans la cellule aide, vous comprendrez qu'une période de flottement est attendue, nous allons prendre du retard et nous serons certainement moins réactifs que les mois précédents mais cette évolution est nécessaire.

Comme l'a dit notre secrétaire, les sollicitations que nous avons des organismes officiels nous imposent d'être encore plus rigoureux dans notre méthodologie de travail.

Cette nouvelle façon d'exercer notre bénévolat devrait nous permettre de faciliter l'intégration des nouveaux bénévoles d'une manière plus ludique et plus agréable. Ceux qui ont eu recours à l'aide de notre association peuvent maintenant nous rejoindre plus facilement et eux aussi participer au soutien quotidien que nous apportons à nos adhérents.

**Claudine Stantina / Joël Mercy**

## Et si on parlait d'autoconsommation ?

### L'autoconsommation

Petite production destinée à réduire sa facture d'électricité par une installation de 2 voire 3 panneaux,

Dans nos habitations nous avons des appareils qui tournent sans arrêt tels que le frigo, le congélateur, la box, radio réveil etc... 2 panneaux installés en autoconsommation, produisent environ 600 à 700 kWh par an, consommés, ils réduiront votre facture d'autant de kWh qui ne seront pas facturés par votre fournisseur. (Le prix moyen du kWh facturé par votre fournisseur est actuellement de 0.15 €, le calcul est vite fait)

### L'autoconsommation avec vente au surplus

C'est une installation identique à celle de l'autoconsommation avec un nombre de panneaux plus important. On sur- dimensionne son installation, pour pouvoir toucher les appareils énergivores, le surplus non consommé est vendu par contrat de 20 ans a EDF OA au prix de 0.10 € le kWh.

Attention toutefois, pour auto consommer et revendre votre surplus, vous devez faire installer votre kit solaire autoconsommation par un installateur agréé (certifié QUALIPV module Elec, certifié 5911 - ENR Photovoltaïque ou SP1 et SP2)

La pose par un professionnel garantit à EDF OA que l'électricité rachetée provient d'une installation qui respecte les normes qui s'imposent.

Vous devez souscrire un contrat d'achat de votre surplus avec EDF OA pour une durée de 20 ans. et faire installer votre kit solaire sur toiture et non au sol ou en brise vue.

Vous bénéficiez d'un tarif d'achat à 0,10€/kWh pour la production vendue et non consommée.

**Vous profitez d'aides financières :**

**390 € /kWc pour une installation inférieure ou égale à 3 kWc**

**290 € /kWc pour une installation entre 3 et 9 kWc**

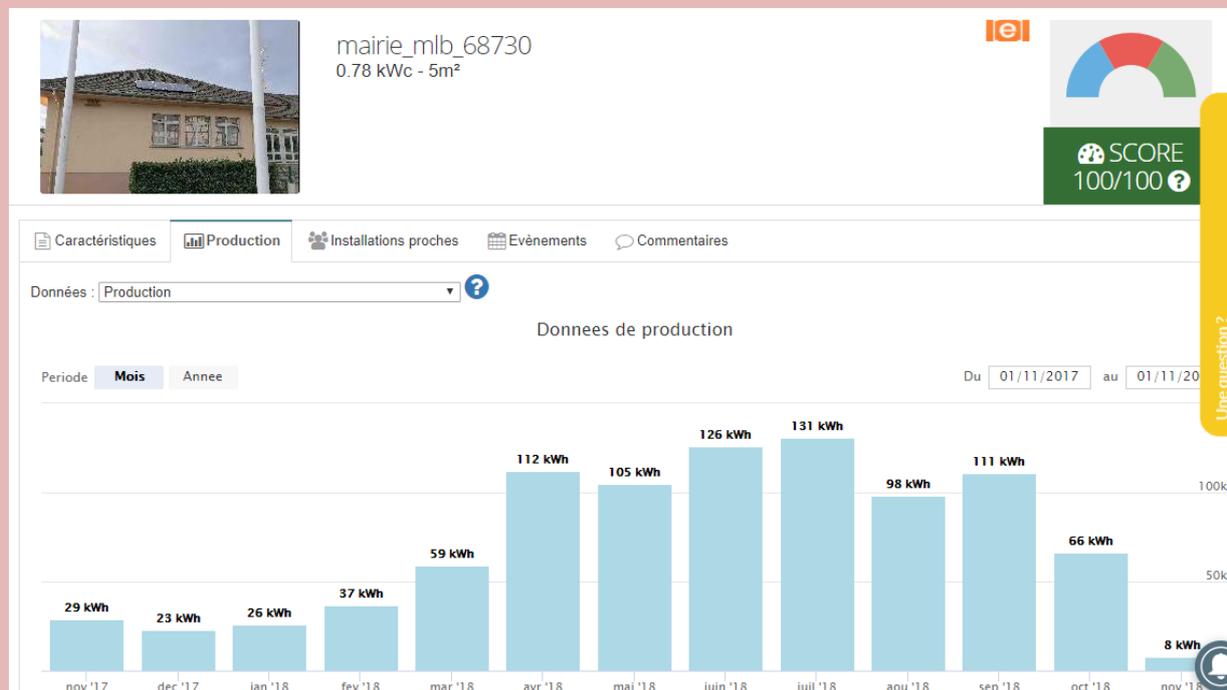
Ces aides sont versées sur une période de 5 années, 1/5 de la somme due par an.

**Roger Zenss**

### Exemple de production en autoconsommation dans le Grand Est (08/11/2018)

[https://www.bdpv.fr/fr/ficheUtilisateur.php?util=mairie\\_mlb\\_68730](https://www.bdpv.fr/fr/ficheUtilisateur.php?util=mairie_mlb_68730)

3 panneaux + 3 micro-onduleurs  
Puissance : 0.78kWc  
Surface : 5 m<sup>2</sup>  
Orientation : 30° Sud, pente 40 °  
Production annuelle : 900 kWh



## **Les prochaines échéances.**

De nombreux dossiers brûlants sont à l'ordre du jour de nos prochains travaux mais un est particulièrement préoccupant. De nombreuses structures sont en train de se développer en France, parfois même se faisant appeler association, et qui n'ont comme seul objectif que de gagner de l'argent sur le dos des producteurs en proposant de vous faire rembourser votre installation photovoltaïque en attaquant au tribunal votre installateur ou la banque prêteuse. Tout cela en utilisant les méthodes des sociétés les moins recommandables du PV résidentiel : rachat de base de données, mailing, phoning, utilisation des googleadwords etc.

Vous allez me dire que c'est ce que fait le GPPEP depuis des années, c'est faux!

Le GPPEP n'a jamais fait de publicité payante, le GPPEP n'a jamais utilisé les moyens des sociétés Eco-délinquantes et ne le fera jamais.

Notre association, comme depuis sa création en 2009, ne fait que répondre aux sollicitations qui lui sont envoyés par courriel ou par téléphone et notre objectif avoué est d'assainir la filière du PV résidentiel et non de la détruire, car nous avons tous besoin d'énergie propre!

Une telle manière d'agir de la part de ces structures, qui sont des coquilles vides travaillant pour des cabinets d'avocats plus ou moins respectueux, peut sembler intéressant pour tout être humain afin d'obtenir une installation gratuite (donc plus de crédit à rembourser) et continuer à percevoir une rente annuelle provenant de la vente de l'électricité produite.

Pour nous ce ne l'est pas. Outre l'honnêteté discutable et la déontologie aux oubliettes, cette façon de faire s'attaque à tous les installateurs, même ceux qui font parfaitement leur travail, mais va nuire également aux vraies victimes d'escrocs car le foisonnement des procédures va entraîner des délais plus longs mais également pousser les juges à être de plus en plus stricts vis à vis des citoyens.

Plusieurs autres sujets sont également importants ; nous avons évoqué lors de notre assemblée générale 2018, l'accompagnement et l'aide auprès des membres du GPPEP qui n'ont pas la chance de gagner leur procédure.

Egalement nous allons agir pour sensibiliser nos élus sur les arnaques au photovoltaïque sur foire, dans l'espoir de faire modifier les délais de rétractation.

Mais nous ne sommes pas assez nombreux. Sans votre aide nous ne pourrions pas faire tout cela.

**Joël Mercy**